

*Des innovations
scientifiques,
techniques,
sociales et
environnementales,
au service de
l'intérêt général*

Témoignages de
gestionnaires
publics de l'eau

La PROTECTION DE LA RESSOURCE EN eau, UN ENJEU PRIORITAIRE

Eau de Paris

S'il est un domaine dans lequel Eau de Paris, entreprise publique intégrée, marque sa différence, c'est celui de la protection de la ressource en eau potable pour garantir une eau parfaitement saine pour les usagers. Sa stratégie de protection des ressources passe notamment par une politique préventive menée avec les parties prenantes dans un esprit gagnant-gagnant et de confiance. Cette politique bénéficie du soutien attentif de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Cette stratégie passe notamment par l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques durables à travers 4 actions :

- ▶ une animation territoriale, en partenariat étroit avec les organismes agricoles, des associations et les collectivités locales ;
- ▶ des outils de soutien technique et financier aux agriculteurs souhaitant s'engager dans des démarches d'agriculture durable ou bio ;
- ▶ la mise à disposition de foncier agricole pour des acquisitions ciblées sur les zones les plus vulnérables, en s'engageant à maintenir une agriculture durable via des baux ruraux environnementaux ;
- ▶ la structuration de filières agricoles durables, en cohérence avec le plan alimentation de la ville de Paris qui prévoit que d'ici 2020 les cantines scolaires parisiennes proposeront aux enfants 50 % de produits alimentaires durables (bio, label rouge, MSC et de saison). Il faut savoir que depuis la rentrée 2017, des lentilles bio produites sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne gérées par Eau de Paris sont servies dans les cantines scolaires du 11ème arrondissement.

En matière de soutiens financiers proprement dit, Eau de Paris constate depuis 2013 un essoufflement des engagements des agriculteurs soutenus par les systèmes de financement existants. Ces financements reposent sur le régime des aides à l'agriculture biologique ou des « Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) », dispositif issu du second pilier de la politique agricole commune. Eau de Paris est porteuse de projets MAE depuis 2007 sur trois aires d'alimentation de captage pilote : sources de la vallée de la Vanne, sources de la vallée de la Voulzie et sources de la Vigne.

Le retour d'expériences montre que les partenaires agricoles espèrent des procédures administratives plus agiles, d'avantage de visibilité, d'anticipation sur les procédures de contractualisation et une meilleure adéquation avec le contexte territorial et agronomique.

Fort de ce constat, Eau de Paris avance sur 3 idées d'innovations financières en faveur de sa politique de soutien aux agriculteurs, en plus de soutiens techniques :

- ▶ une étude de faisabilité concernant la mobilisation de fonds privés pour l'accompagnement au changement de pratiques ou crowdfunding - Appel à projet AESN

2014 - « Réseau Eau » ;

- ▶ un projet de recherche autour de la notion de « Paiement de service environnemental » qui consisterait à rémunérer les externalités positives de l'agriculture - Projet INTERREG avec cas d'étude sur le secteur de la vigne ;
- ▶ enfin la possibilité de notifier un régime à la Commission européenne, ce qui autoriserait Eau de Paris à utiliser ce régime pour verser des aides aux agriculteurs : l'instruction et le contrôle seraient conduits par Eau de Paris, le financement serait assuré par l'AESN.

Eau du Bassin Rennais

La Collectivité Eau du Bassin Rennais définit et met en œuvre une politique destinée à accompagner les agriculteurs présents sur les aires d'alimentation de ses captages visant à réduire leur impact sur la qualité des eaux. Un des axes de travail est d'encourager l'évolution des modes de production en valorisant économiquement les produits des exploitations respectueuses de la ressource en eau.

C'est ainsi que la Collectivité Eau du Bassin Rennais, en partenariat avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes, a trouvé une méthode permettant d'organiser des marchés publics affectés attribuables aux seules exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable. Il s'agit d'une innovation nationale et européenne dans le cadre des marchés publics européens.

Depuis 2015, cette innovation s'est concrétisée par deux marchés publics, l'un pour la restauration scolaire de la Ville de Rennes, et l'autre pour 15 communes de la métropole rennaise. Aujourd'hui, ce sont 20 producteurs qui ont été sélectionnés et ont répondu individuellement ou avec leur coopérative et leur industriel transformateur pour fournir les cantines scolaires.

Mutualiser les achats des acheteurs publics et privés du bassin rennais et ouvrir le marché aux particuliers, telle est l'ambition des partenaires engagés dans la démarche. La marque TERRES DE SOURCES® a été déposée et pourra être gérée collectivement par les producteurs, les consommateurs et les collectivités. En 2018, quelques produits seront proposés, dans le cadre d'un marché test, aux particuliers via divers circuits de distribution.

Les acheteurs publics, quant à eux, s'organiseront au sein d'une centrale d'achat afin de pouvoir se coordonner à plus grande échelle.

Lauréate de l'appel à projet « Territoire d'innovation-Grande Ambition » (TIGA), lancé par le commissariat général à l'Investissement et la Caisse des dépôts, la Collectivité Eau du Bassin Rennais percevra une dotation de 300 000 € pour contribuer en 2018 au développement de «Terres de Sources».

La performance technique pour améliorer la gestion des services

Syndicat des Eaux du Vivier (Niort)

Une analyse « smart data » (statistiques bayésiennes etc, outil mydataball) des données du territoire de Niort sur plus de 30 000 logements et 20 ans d'historique, a permis une « modélisation » du comportement des consommateurs, complétant une approche économétrique précédente (dans le cadre du projet EAU3E).

Explicitant les facteurs déterminants sur les fluctuations des consommations, elle permet ainsi des prévisions à plus ou moins long terme sur leur évolution et leur variabilité. Ces facteurs déterminants sont majoritairement : les facteurs climatiques (canicules, sécheresses et mesures de restriction, impact agricole,...), les taux d'évolutions démographiques et sociales (âge de la population, évolution de la taille des ménages, tarification sociale..), les secteurs d'activité présents sur le territoire, les catégories et types de logements (résidences principales, secondaires, logements vacants..), etc.

Cette étude a par ailleurs également confirmé et précisé une autre étude portant sur la précision du parc de compteurs par sondages statistique et mesure sur bancs d'essai de plus de 1 500 compteurs. Cela a permis une détection des sous-comptages éventuels par marque, modèle et millésime, et de prioriser les campagnes de remplacements de compteurs, chiffrer ces pertes, et corriger ainsi les rendements de réseau (déjà précédemment à plus de 85% sur le territoire).

Ces éléments environnementaux, économiques et sociaux sont essentiels à une gestion durable des ressources en eau, au regard de l'évolution potentielle des besoins ainsi mieux cernée, tant sur les tendances, que sur les pics qui sont souvent déterminants pour le dimensionnement des infrastructures, et pour anticiper le réchauffement climatique.

Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise (SIARP)

Avec une pression constante sur l'environnement, il devient de plus en plus urgent de réduire les émissions de polluants. Les eaux usées sont un des nombreux facteurs de pollution malgré des traitements de plus en plus performants. C'est dans ce contexte que la réglementation française pousse les maîtres d'ouvrages de stations d'épuration et de canalisations de transport et collecte des eaux usées à être extrêmement vigilants sur la qualité des eaux usées traitées déversées dans le milieu naturel afin de limiter les contaminations.

A cet effet, le SIARP a établi une méthodologie pour être le plus performant possible et le plus respectueux de l'environnement et des règles nationales. Le premier niveau concerne la bonne connaissance de son territoire, du réseau, et des entreprises présentes. Grâce à une cartographie complète via le SIG, il est possible d'identifier facilement sur chaque zone du réseau les entreprises raccordées (via leur code naf). Le SIARP a également opté pour des analyses physico-chimiques sur son territoire afin de suivre plus précisément les pollutions et comprendre la dynamique des effluents (suivi de branches du réseau, effet ajout/dilution, différences entre effluents domestiques et non domestiques...).

Enfin une nouvelle approche a été décidée en accord avec les différents partenaires qui concerne le développement d'un bioessai sur eaux usées. En effet pour le suivi de la qualité du milieu naturel, la physico-chimie est souvent couplée à un biotest afin d'avoir les informations sur la présence des substances mais aussi sur leur toxicité. Dans cette continuité, le développement d'un bioessai sur les eaux usées doit aider à prioriser les zones sur lesquelles il faut agir rapidement. *Drosophila melanogaster* est un modèle en génétique et biologie qui, grâce aux différents paramètres de toxicité observés (mortalité, temps de développement...) et à la recherche de gènes biomarqueurs d'exposition permettra d'émettre un premier diagnostic sur la qualité des eaux usées afin de tracer les pollutions avant même de réaliser un suivi physico-chimique très onéreux. Il sera utilisé comme un outil d'aide à la décision et complètera l'ensemble des analyses du syndicat.

La PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SOCIAUX

Grenoble-Alpes Métropole

Grenoble-Alpes Métropole fait partie des 50 collectivités participant à l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau prévue par la loi Brottes. Cette mesure vise à assurer l'accès à l'eau pour tous, reconnu comme un droit fondamental par l'ONU en 2010. « *L'eau est un bien inestimable, a rappelé Christophe Ferrari, président de la Métropole. Par cette tarification sociale, nous marquons une approche solidaire et une orientation politique forte* ».

L'expérimentation, qui doit durer deux ans, prend la forme d'une aide financière s'adressant aux ménages dont la facture d'eau dépasse 2,5% de leurs ressources. Sur les 49 communes de la Métropole, près de 9500 ménages sont concernés. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus, du nombre de personnes composant le foyer et du prix de l'eau. En moyenne, celui-ci s'établira à 53 euros par an – la facture moyenne d'un ménage s'élève à 380 euros par an.

Pour en bénéficier, pas besoin d'entamer de démarche. La Métropole a signé une convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour établir la liste des bénéficiaires. L'aide leur est directement versé par virement bancaire. Le dispositif coûtera 480 000 euros, pris en charge intégralement par la collectivité. « *La tarification sociale ne sera pas payée par une hausse du prix de l'eau* », a souligné Christophe Ferrari.

En plus de cette aide financière aux ménages, le dispositif prévoit un diagnostic pour aider les ménages à maîtriser leur consommation. Quelques jours après le lancement de l'opération, une trentaine d'entre eux ont déjà demandé à en bénéficier. Les premiers diagnostics devraient démarrer en octobre, a précisé Christophe Mayoussier, vice-président en charge de l'eau.

La Métropole participe également à hauteur de 17000 euros au Fonds de solidarité pour le logement. Géré par le Département de l'Isère, le FSL accorde des aides aux personnes rencontrant des difficultés à payer leur facture.

Régie de Besançon (témoignage du directeur)

« *Besançon est engagée dans deux projets de coopération en matière d'eau et d'assainissement, l'un avec un camp Palestinien (Aqabat Jabr), le second avec une commune rurale du Burkina Faso (Douroula). Ces projets, à l'origine Ville de Besançon, ont été repris par l'agglomération dans le cadre du transfert de compétence.*

J'ai eu la chance de participer à ces deux projets et l'un des axes principaux est effectivement la recherche de la mise en place d'une véritable gouvernance locale sur le domaine et la création ou le renforcement d'un service. Nos partenaires sont très soucieux, dans les premiers contacts, et très probablement parce que d'autres coopérations se résument à cela, au montant de l'investissement que nous pourrions consacrer. Mais nous avons à chaque fois passé du temps à échanger avec eux pour comprendre au mieux le contexte local (rôle des Etats, des diverses structures locales, ...) et pouvoir, sur les bases de notre conception de la gestion de l'eau et de l'assainissement, leur proposer une structuration de leur gouvernance et de leurs services.

Les contextes entre les deux projets sont très différents et nos différences culturelles ne le sont pas moins, mais nous avons élaboré, sur la base des valeurs de FEP, les propositions de structuration les plus adaptées à chacun de ces contextes. La difficulté la plus importante consiste à structurer les services pour permettre d'assurer l'exploitation pérenne des ouvrages, et de rechercher globalement à ce que les dispositifs deviennent le plus rapidement possible en capacité d'assurer une autonomie financière.

Difficile cependant de mettre en place un dispositif de « facturation » de l'eau auprès d'usagers ne disposant que de faibles ressources financières, notamment lorsque le service n'est pas totalement satisfaisant.

Dans un cadre de cohérence globale, nous avons aussi souhaité sensibiliser à la question de l'assainissement dès que nous avons débuté la coopération, alors que nos partenaires attendaient exclusivement des avancées en matière d'eau. Et si nous n'avons pu obtenir de résultat immédiat sur le sujet, les années nous ont permis d'accompagner progressivement des projets dans le domaine.

En retour, cela permet, face à des situations très différentes, d'interroger nos pratiques et au final de consolider nos valeurs ».



Contact

FEP c/o FNCCR
20 bd de La Tour-Maubourg - 75007 PARIS
tél 01 40 62 16 40 - fax 01 40 62 16 41
fep@fnccr.asso.fr
www.france-eaupublique.fr